



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
14 juillet 2009

Français
Original : Anglais



Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Vingt-neuvième réunion

Genève, 15-18 juillet 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Présentation et discussion du compte rendu des débats qui ont eu lieu lors du
dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées
en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
(décision XX/8)**

Compte rendu établi par les coprésidents de l'atelier pour un dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Introduction

1. Comme demandé dans la décision XX/8 de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, un atelier pour un dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été organisé à Genève le 14 juillet 2009, immédiatement avant la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.
2. Comme demandé au paragraphe 6 de cette décision, les coprésidents ont préparé le présent rapport en coopération avec le Secrétariat de l'ozone, lequel rend compte des débats engagés lors du dialogue. Il fait la synthèse des positions et opinions essentielles exprimées lors du dialogue pour présentation au Groupe de travail à composition non limitée. Un rapport détaillé sur l'atelier sera également établi pour référence à mesure que les discussions se poursuivent sur la question des substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
3. Des experts et des représentants des gouvernements chargés des questions relatives au climat ont assisté à l'atelier et contribué aux débats. Les représentants du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont également participé et apporté des contributions précieuses.

I. Atmosphère et perspectives

4. Le dialogue, qui s'est déroulé dans une atmosphère constructive et positive, a porté sur la question complexe des substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
5. Il a été reconnu que les accomplissements et le succès du Protocole de Montréal étaient incontestables et que celui-ci, en permettant d'éliminer progressivement la plupart de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone, avait déjà largement contribué à la protection du climat. Les Parties sont toutes convenues que le Protocole de Montréal devrait continuer d'envisager de renforcer son action en faveur du climat en abordant la question des substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris notamment les HFC.
6. La culture de confiance et la dynamique de succès ont été unanimement saluées comme des atouts qui ont permis au Protocole de Montréal de relever de nouveaux défis.
7. Les Parties ont fait état des effets préjudiciables des HFC sur le climat associés à l'augmentation de leur utilisation et de leurs rejets et ont mis en avant la nécessité urgente de faire face à ce problème. Dans le même temps, il a été fait observer que les HCF étaient visés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto comme faisant partie du groupe de gaz à effets de serre réglementés en termes d'émissions.
8. Il a également été largement admis que l'un des principaux atouts du Protocole de Montréal, qui avait notamment contribué à son succès, était son processus de prise de décision en connaissance de cause basé sur des évaluations scientifiques, technologiques et économiques fiables réalisées par les groupes de l'évaluation du Protocole de Montréal. Les évaluations et les informations fournies par le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique constituaient une base importante pour le dialogue.
9. Le Groupe de l'évaluation scientifique a fait une présentation sur les effets des HFC et des HCFC sur la couche d'ozone et le climat, afin de fournir aux Parties une base scientifique fiable pour leurs débats sur les questions relatives à ces deux substances. Les deux arguments principaux du Groupe étaient que grâce au Protocole de Montréal, les substances appauvrissant la couche d'ozone avaient diminué, essentiellement les CFC et le méthylchloroforme, alors que les concentrations de HCFC dans l'atmosphère augmentaient et que l'utilisation et les émissions de HFC enregistraient une croissance rapide. L'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone avait eu un effet positif sur le climat, et l'accélération de l'élimination des HCFC pourrait également être bénéfique pour le climat et l'ozone. Les effets des HFC sur le climat pourraient être importants au cours des prochaines décennies si leurs émissions continuaient de croître.
10. Comme demandé dans la décision XX/8, le Groupe de l'évaluation technique et économique a présenté son rapport sur la situation des produits de remplacement des HCFC et des HFC, y compris des informations sur la pénétration actuelle sur le marché pour tous les secteurs et sous-secteurs concernés, à savoir la réfrigération et la climatisation, les mousses, la protection contre les incendies, les solvants et les produits inhalés, ainsi que des données actualisées sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les réserves de HFC outre les émissions provenant des mousses et des agents de lutte contre les incendies, des équipements de réfrigération et de climatisation. Dans plusieurs secteurs, les produits de remplacement des HFC étaient déjà disponibles ou étaient en cours de développement, mais pour certaines applications des produits de remplacement n'étaient actuellement pas envisageables. Le total des émissions d'équivalent CO₂ provenant des CFC, des halons, des HCFC et des HFC avait diminué au cours de la présente décennie et cette baisse devrait se poursuivre compte tenu de l'élimination des CFC. Après 2015 environ, le total des émissions devrait toutefois accuser une légère augmentation, du fait de l'utilisation étendue de HFC et des émissions consécutives.

II. Questions soulevées lors du dialogue

11. L'atelier a constitué un bon point de départ pour le débat sur la question des substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le dialogue devrait se poursuivre à l'avenir, notamment afin d'examiner la question des HFC et autres questions associées telles que l'élimination des HCFC. La liste ci-après énumère certaines des principales questions soulevées lors du dialogue :

12. Les leçons tirées de l'expérience du Protocole de Montréal pourraient être appliquées à la réglementation des HFC. Les caractéristiques mentionnées à plusieurs reprises comme étant particulièrement importantes comprenaient un mécanisme de financement efficace, le transfert de technologies aux pays en développement et un partenariat entre les Parties visées à l'article 5 et les Parties non visées à l'article 5.
13. Dans l'ensemble, les participants étaient favorables à la proposition de convenir d'un processus pour réduire l'utilisation et les émissions de substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en tant que mesure globale.
14. Il a été fait observer que des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement global existaient pour la plupart des applications HCFC et HFC et que ces solutions devraient être utilisées autant que faire se peut.
15. Lorsque des solutions de remplacement efficaces des HCFC n'étaient pas techniquement et économiquement envisageables, une utilisation responsable, une maintenance et des services rigoureux ainsi que des mesures de bonne gestion doivent être garantis pour réduire au minimum les émissions.
16. Il a été noté que toutes les autres mesures pour relever les nouveaux défis exigeaient un appui constant aux groupes nationaux de l'ozone.
17. Il a été accepté que la réduction des HFC pourrait être possible tout en soulignant que leur élimination totale ne serait pas envisageable pour l'instant.
18. Il a été indiqué que même si le Protocole de Montréal offrait une expérience approfondie et de bons résultats, d'autres approches originales seraient nécessaires pour éliminer les HFC.
19. Le coût et la disponibilité des mesures de remplacement des HFC ont suscité des préoccupations, ainsi que les coûts supplémentaires associés à leur remplacement.
20. Il a également été constaté avec préoccupation que la mise en œuvre rapide de l'élimination des HCFC devait être garantie avant de s'attaquer aux nouveaux problèmes relatifs aux HFC.
21. Il a été souligné que les incidences juridiques de la réglementation des HFC au titre du Protocole de Montréal par rapport à la Convention-cadre sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto devraient être analysées plus en détail.
22. Il a été convenu que toutes les options et possibilités de réglementation des HFC devraient rester ouvertes alors que les discussions se poursuivaient dans le cadre tant du régime sur le climat que de celui sur l'ozone.
23. La proposition d'amendement du Protocole de Montréal soumise par les Etats fédérés de Micronésie et Maurice a été bien accueillie en tant que bon point de départ des débats sur la question des HFC, permettant aux Parties d'explorer de nouveaux débouchés et possibilités.
24. Il a été noté que les résultats de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui devait se tenir à Copenhague en décembre 2009, devraient être pris en compte avant que les responsables de l'ozone décident des mesures à prendre au titre du Protocole de Montréal.
25. Les Parties sont convenues qu'il existait un intérêt mutuel et une possibilité intéressante de collaboration et de coordination étroites entre les régimes de l'ozone et du climat pour ce qui est des HFC, étant entendu que la Convention-cadre sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto étaient les instruments qui les réglementaient actuellement et que toute mesure éventuelle de réglementation des HFC au titre du Protocole de Montréal devait être compatible avec le régime sur le climat.

III. Conclusion

26. L'atelier s'est achevé sur une note positive, concluant que ce dialogue initial avait été fructueux, qu'il avait permis de mettre en lumière les positions des Parties et de fournir des informations détaillées, y compris sur les aspects scientifiques, technologiques et économiques relatifs aux substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En toute probabilité, le dialogue devrait se poursuivre lors de la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.